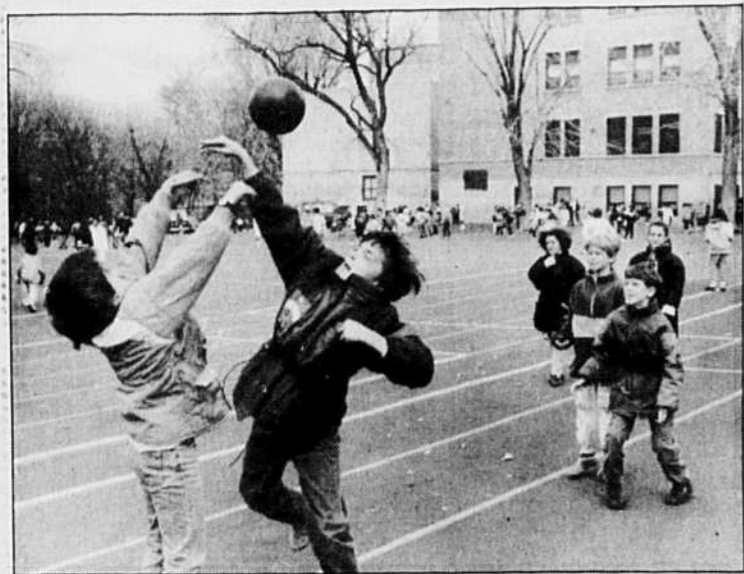


SOCIÉTÉ



Les errances de la CECM

La démission forcée de la présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal a mis en lumière les difficultés de la Commission qui doit être davantage un conseil d'administration qu'un gouvernement.

Page 9

L'armée yougoslave sur le point d'écraser la Slovénie

d'après AFP et Reuter

LJUBLJANA (YOUGOSLAVIE) — L'armée yougoslave se préparait ce matin à lancer une vaste offensive contre la Slovénie sécessionniste après avoir rejeté hier deux offres de cessez-le-feu pour tenter de mettre fin à 24 heures de violents affrontements.

Après les revers essayés par ses troupes en Slovénie, le haut commandement de l'armée fédérale s'est engagé à écraser les forces indépendantistes slovènes dans une guerre éclair.

« Nous combattons en faisant en sorte que la guerre qui nous a été imposée soit la plus courte possible », a déclaré le général Bjugojic Adzic, chef d'état-major des forces armées yougoslaves, qui est apparu à la télévision en uniforme.

Alors que de nouvelles colonnes de blindés se dirigeaient vers la Slovénie depuis la Bosnie et la Croatie, le général Adzic a critiqué les tenta-

tives du gouvernement fédéral de négocier avec la Slovénie.

Après l'annonce par le premier ministre slovène, Lojze Peterle, que les forces de sa république cessaient le combat contre l'armée fédérale yougoslave « sauf si nécessaire pour des raisons de défense », le général Adzic a déclaré qu'un cessez-le-feu en Yougoslavie n'était plus possible.

« Il y a une guerre en Slovénie et une trêve ne peut avoir lieu, même si le ministre yougoslave de la Défense voulait le retour des unités de l'armée dans les casernes », a-t-il dit.

De son côté, le vice-commandant des forces yougoslaves en Slovénie et en Croatie a déclaré à la télévision autrichienne que ses hommes combattraient jusqu'à ce qu'ils aient le contrôle de toutes les frontières slovènes, avec l'Italie, l'Autriche et la Hongrie.

Selon un haut responsable slovène, les déclarations du chef de l'armée équivalent à un « coup d'état qui ne dit pas son nom ».

L'armée semble avoir échappé au contrôle du pouvoir civil, ont estimé des diplomates à Belgrade.

De violents combats se sont poursuivis toute la journée hier entre l'armée yougoslave et les forces slovènes et les troubles se sont étendus pour la première fois à la Croatie, qui comme la Slovénie a proclamé son indépendance il y a une semaine.

Les unités fédérales encerclées par les forces slovènes, ont, semble-t-il, tenté de se dégager tout en gardant leurs armes, ce que la Slovénie avait jusqu'ici refusé. Pour appuyer leur action, l'aviation a pilonné les troupes slovènes et les centres de télécommunication.

L'état-major fédéral a reconnu avoir subi de « lourdes pertes » et fait état d'au moins dix morts et 13 blessés dans ses rangs après les premières heures de combats.

En Croatie, des centaines de personnes s'en sont prises à des chars de l'armée fédérale qui sortaient d'une caserne de Zagreb pour se rendre en

Slovénie. Un blindé a été incendié. L'armée a répliqué en tirant dans la foule, faisant deux morts.

Après l'incident, les dirigeants croates qui se sont réunis tard dans la nuit ont publié un communiqué apaisant, qui appelle à un règlement pacifique de la crise yougoslave. « La Croatie n'est pas en guerre avec l'armée fédérale », précisent-ils.

Il semble toutefois que les efforts internationaux engagés pour tenter de ramener le calme soient voués à l'échec, malgré le retour aujourd'hui en Yougoslavie de la mission de paix de la CEE et la proposition de la Communauté européenne d'envoyer des observateurs sur place pour superviser le cessez-le-feu.

Le président George Bush a exploré la reprise des combats en Yougoslavie et a lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles acceptent le cessez-le-feu élaboré par la Communauté européenne.

Pour la première fois, les États-Unis ont accepté le cessez-le-feu.

Voir page 4: L'armée

Mulroney fait face à son premier test sur l'option Québec

Vote sur la souveraineté au congrès du PC

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

POUR Brian Mulroney, le premier test de sa capacité de vendre aux Canadiens un projet de réforme constitutionnelle qui va dans le sens des revendications du Québec surviendra dans un peu plus d'un mois à Toronto au sein de son propre parti.

Début août, 2500 militants conservateurs en provenance de partout se rencontreront pour la première fois depuis l'échec de l'accord du lac Meech, la TPS et la dégringolade sans précédent du parti dans les sondages.

Cette semaine, les organisateurs de la rencontre du mois d'août expédient aux délégués le cahier officiel des résolutions du congrès. Il contient les éléments d'un affrontement majeur entre diverses factions du parti, entre Québécois et Ontariens, entre Canadiens des régions et ceux du centre.

Cette année, la mode politique était à la consultation. Pour la première fois de leur histoire, les conservateurs fédéraux sont allés aux sources, chez leurs militants, solliciter des recommandations.

En retour, ces derniers ont soumis

1200 résolutions à Ottawa. Une fois condensées, il en reste un peu plus de 300. Au moins une province, le Québec, se réserve le droit d'en expédier encore quelques-unes.

Mais déjà, pour le gouvernement, les plus épineuses se trouvent dans le chapitre qui traite de l'unité canadienne. Dans cette section, entre la résolution 207 et la 315, les délégués sont confrontés à deux visions à peu près irréconciliables : celle d'un gouvernement central fort et celle d'un pays décentralisé comme le réclame le Québec. Au numéro 228, on demande également aux militants de reconnaître le droit à l'autodétermination des Québécois.

Cette dernière résolution, entérinée par les militants du Québec au Mont-Sainte-Anne l'automne dernier en présence (mais sans qu'il ne se prononce par vote) du premier ministre, a été identifiée par les ténors du courant nationaliste au sein du caucus québécois comme un test de l'ouverture du parti à leur égard.

« Si ce principe fondamental n'est même pas reconnu au sein de mon propre parti, il y a un problème », affirme le député Suzanne Duplessis dont la circonscription de Louis-Hébert a parrainé la résolution. D'ici le

Voir page 4: Mulroney



Si les ardeurs de l'armée fédérale yougoslave, contrôlée par les Serbes, ont réussi à faire plier les Slovènes, en Croatie, les indépendantistes s'en sont pris hier aux chars qui tentent de s'imposer à Zagreb. La partie n'est pas terminée de ce côté.

Syndiqués et milieux d'affaires se rallient pour Grande-Baleine

Isabelle Paré

GENS D'AFFAIRES et syndicats ont vertement protesté hier contre l'annulation des audiences publiques sur les infrastructures d'accès à Grande-Baleine, convaincus que cette décision bâillonne des milliers d'entreprises et travailleurs québécois.

Réunies sous la bannière du Regroupement pour Grande-Baleine, associations patronales et syndicales réagissaient hier à la récente décision de la Commission Kativik de renoncer aux audiences publiques sur le projet de routes d'accès à Grande-Baleine, étant donné le boycott des consultations par les Cris et Inuit la semaine dernière à Poste-de-la-Baleine.

Pour la Coalition pour Grande-Baleine, l'abandon de la tournée de con-

sultations par la Commission Kativik, chargée de scruter les impacts environnementaux des projets de développement au nord du 55e parallèle, met en péril des milliers d'emplois au moment où le chômage frise 12,5 % au Québec.

« Toute mesure dilatoire aura des conséquences désastreuses sur le plan économiques », a insisté hier M. Richard Le Hir, président de l'Association des manufacturiers du Québec, flanqué des représentants du Conseil du patronat, de la Chambre de commerce de Montréal, du Bureau de commerce, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), de la Centrale des syndicats démocratiques, de l'Association des ingénieurs en construction, de l'Union des municipalités du Québec et de nombreux autres regroupements liés à l'industrie de la construction.

Voir page 4: Syndiqués

La déprime des anglophones inquiète Québec

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LA DÉPRIME des anglophones québécois rejait sur le gouvernement du Québec dont les membres et les ministères multiplient les gestes, depuis quelques mois, pour rassurer une communauté dont le tiers, selon un sondage récent, prévoit avoir quitté le Québec d'ici à cinq ans.

En annonçant au mois de mai des mesures pour attirer les anglophones dans la fonction publique, le ministre Daniel Johnson est cette réflexion significative : chaque fois qu'un anglophone est attiré dans la fonction publique, c'est toute une famille qui reste au Québec ; chaque fois qu'un anglophone pense à faire carrière au Québec, c'est tout un réseau qui s'imprime.

La crainte ressentie au sein du parti ministériel n'est pas tant de voir les anglophones partir, mais que s'ils restent, ils s'isolent, cessent d'investir leur énergie au Québec et de participer à la vie québécoise, renoncent à y planter leurs racines, explique le député libéral Russel Williams, dans un entretien avec LE

DEVOIR. M. Williams représente les électeurs du comté de Nelligan. Il est l'un des rares candidats anglophones du West-Island à avoir résisté à la vague du Parti égalité aux élections de 1989. Il agit dans plusieurs dossiers comme agent de liaison entre sa communauté et le parti ministériel.

À quoi est dû ce malaise ? À plusieurs facteurs sans doute. Mais le député Williams pense qu'il sera « très difficile de panser les plaies sans modifier la loi 178 (sur l'affichage) mais, dit-il, ce ne sera pas pour demain ».

Le ministre responsable de la Charte de la langue française, M. Claude Ryan, a d'ailleurs précisé il y a quelques semaines qu'il n'était pas question pour le moment de modifier cette loi, contestée d'ailleurs devant les Nations unies. Pas avant décembre 1993, du moins, date à laquelle le gouvernement devra reconsidérer son recours à la clause dérogatoire de la Charte canadienne des droits, sans laquelle la loi serait jugée inconstitutionnelle.

Pour l'heure, le gouvernement doit faire tout ce qu'il peut pour assurer

aux anglophones qu'ils obtiennent dans leur langue les services qu'ils s'attendent à recevoir. Il faut, dit le député Williams, s'attaquer aux problèmes concrets. Ensuite, s'en prendre au malaise. Le message que veut lancer le gouvernement aux anglophones, dit-il, c'est qu'ils ont leur place au Québec, mais qu'il leur appartient de la prendre.

Depuis quelques mois, le gouvernement a multiplié les initiatives pour rassurer la communauté, dont voici les principales :

■ le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, a créé un comité de travail sur la situation des services éducatifs offerts aux jeunes anglophones qui a pour mandat notamment d'étudier les facteurs de décroissance des clientèles scolaires anglophones et leurs effets sur la qualité des services, analyser l'accès à la formation professionnelle et ses débouchés sur le marché du travail pour les jeunes anglophones et examiner le phénomène d'exode des jeunes Québécois anglophones, en déterminer les causes en relation avec les services éducatifs et proposer des voies d'action propres au réseau sco-

laire ;

■ le ministre responsable de la Fonction publique, M. Daniel Johnson, a annoncé en mai diverses mesures pour attirer les anglophones dans la fonction publique, notamment par des sessions de formation sur la manière de décrocher un emploi dans la fonction publique ; le ministre songe également à réduire l'importance du critère de la connaissance du français dans la grille de sélection et d'harmoniser dans la mesure du possible des profils de candidats anglophones avec les exigences des postes disponibles ;

■ le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, a annoncé fin mai l'octroi d'un montant de 1,5 million \$ pour la création de 29 postes de personnes-ressources dans les 11 régions du Québec qui seront responsables de favoriser l'accès à des services de santé à des personnes de langue anglaise là où elles se trouvent ; cette annonce s'inscrit dans l'application de la loi 142, adoptée en 1986, mise en vigueur en 1989, et qui prévoit le droit pour toute personne de langue anglaise de

Voir page 4: La déprime

LE DEVOIR

Mince
Utile
Éclairant
Cultivé

SE GLISSE BIEN DANS VOTRE ÉTÉ

avec un cahier en semaine et deux les week-ends
avec l'essentiel de l'information quotidienne

avec sa page Société, sa page éditoriale et d'opinion, ses chroniques régulières, ses lettres estivales en provenance de New-York, de Paris et même de Gaspé!

avec sa série littéraire inspirée de Rimbaud, sa série sur les tendances sociales, ses grandes entrevues du lundi, ses reportages culturels en regard

JUSQU'EN SEPTEMBRE, EN TENUE ESTIVALE, IL OFFRE TOUT... ET UN PEU PLUS!

L'équipe constitutionnelle fédérale sonde Québec

Pierre April
de la presse Canadienne

QUÉBEC — Après la réunion de Niagara-On-The-Lake, la semaine dernière, où il s'est longuement penché sur la nécessité de trouver des mots plus acceptables au Canada anglais pour définir la société distincte, le Comité du cabinet chargé de l'unité canadienne et des négociations constitutionnelles dirigé par le ministre Joe Clark est arrivé hier à Québec pour un séjour de 48 heures.

C'est aussi au lendemain du 124^e anniversaire de la Confédération que la cohorte fédérale reprendra le collier afin d'élaborer derrière des portes closes une offre intéressante à soumettre au Québec au plus tard en septembre et qui ne doit pas être moins intéressante que l'accord du lac Meech rejeté en juin 1990 et qui contenait la notion de société distincte.

Dès son arrivée dans la capitale québécoise, hier soir, M. Clark et ses collègues, dont le vice-président du Comité, le ministre Benoît Bouchard, ont été les hôtes d'une réception au Musée de la civilisation et où se sont retrouvés environ 400 notables invités par le président du Conseil du Trésor et ministre d'État aux Finan-

ces, Gilles Loiselle.

Aujourd'hui après la première séance du comité composé de 18 membres du cabinet, le ministre des Affaires constitutionnelles et ses collègues se retrouveront au Cercle de la Garnison pour un déjeuner en compagnie d'une centaine de membres de l'élite québécoise choisis encore une fois par les ministres de la région MM. Gilles Loiselle et Pierre Blais.

Il y aura une quinzaine de tables pour cinq ou six invités où se retrouveront au moins un ministre et un haut fonctionnaire fédéral.

« Ce sera l'occasion pour le ministre de l'extérieur du Québec, a expliqué M. Donald Doyle, le porte-parole de M. Clark, de se faire une idée sur ce qui se passe dans la région visitée et de voir comment les gens interprètent les choses, de discerner avec quoi ils sont le plus ou le moins à l'aise, de connaître les problèmes qu'ils peuvent avoir avec un dossier ou un autre ».

Il n'y a pas d'ordre du jour pour cette rencontre avec les invités. Tous les sujets peuvent être abordés. « Les invités ont été choisis à partir d'un éventail des secteurs dont les milieux d'affaires, des avocats, des universitaires et des hommes et fem-

mes politiques du milieu municipal », a précisé M. Doyle.

Jusqu'à maintenant, le Comité chargé de l'unité canadienne s'est réuni à 11 reprises depuis sa création et c'est la troisième fois qu'il siège à l'extérieur d'Ottawa. Il s'est déjà rendu à Winnipeg, au Manitoba, et à Niagara-On-The-Lake, en Ontario.

Contrairement à ce qui s'est passé au Manitoba où le premier ministre Gary Filmon, les chefs de l'opposition libérale Sharon Carstairs et du Nouveau Parti démocratique Gary Doer étaient présents, le chef du gouvernement québécois M. Robert Bourassa ne sera pas du nombre des invités, pas plus évidemment que le chef de l'opposition Jacques Parizeau.

Au bureau de M. Bourassa, hier, on a souligné qu'il n'était pas nécessaire d'organiser une rencontre en tête-à-tête entre le premier ministre et M. Clark, parce qu'il est encore trop tôt pour espérer des résultats concrets.

MM. Clark, Bourassa et le ministre des Affaires canadiennes Gil Rémillard se sont déjà rencontrés le 3 juin dernier.

À l'issue de la réunion de Niagara-On-The-Lake c'est la question de la société distincte qui a retenu l'atten-

tion et c'est cette même préoccupation qui sera au centre des deux jours de délibération du comité à Québec.

Le Comité du cabinet a pour mission de présenter une solution acceptable au Québec dès septembre prochain « à un comité mixte du Parlement canadien » qui à son tour se tournera vers tous les Canadiens, incluant des élus de toutes les législatures et même de l'Assemblée nationale québécoise, pour obtenir leur opinion.

Au Québec, la Loi 150 a été adoptée avant l'ajournement estival. Elle prévoit la tenue d'un référendum dès octobre 1992 sur la souveraineté ou sur d'éventuelles offres fédérales liant formellement les provinces.

Si M. Clark était incapable d'arriver avec une offre formelle pour rencontrer cette limite, il pourrait présenter un projet de réforme suffisamment avancé pour tenter de convaincre le Québec d'amender la Loi 150.

C'est de tout cela que le Comité du cabinet sur les questions constitutionnelles se penchera au cours des deux prochains jours en plus de s'effrayer quelques heures de visibilité dans la province qu'il faut rapatrier dans la Constitution.

Plus de 50 000 fans sagement agités par la Nouvelle-Orléans

Sylvain-Claude Fillon

FORT D'UNE excellente réputation acquise avec mérite au cours des années passées, l'événement Alcan, qui ponctuait hier soir le festival, s'est déroulé sous un ciel encore clément et toujours aussi imperturbablement bleu. Après Pat Metheny sur l'avenue McGill en 1989 et la soirée salsa qui avait attiré, malgré la pluie, 75 000 personnes sur le boulevard René-Lévesque l'an dernier, la soirée en plein-air était consacrée cette année aux rythmes de la Louisiane, berceau du rock'n'roll, du blues, et du zydeco.

La foule était dense, mais il n'est pas facile de tirer du nez des organisateurs une estimation sérieuse du rassemblement. Depuis la controverse issue du défilé de la Saint-Jean, la retenue règne autant au festival que chez les autorités policières. Il faut compter sensiblement autour du chiffre de l'année dernière, probablement un peu moins. Depuis la scène située au coin des rues St-Urbain et boulevard René-Lévesque, la cohorte de festivaliers d'un soir ou de tous les soirs d'étirait paresseusement jusqu'aux abords de la rue Bleury. Sur le site intégral, on estimait les entrées générales à 100 000 encore aujourd'hui.

Pour cette cinquième soirée du FIJM, le climat y était. Une brise légère assurait le confort et on peut se demander comment les organisateurs du festival s'y sont pris pour mettre la Mère N de leur bord. C'est la reine du *swamp boogie*, Katie Webster, qui a ouvert cette soirée Nouvelle-Orléans avec une énergie qui a plu d'emblée aux amateurs. Les briques déjà si fragiles et fraîchement rescellées du Complexe Guy-Favreau ont-elles résisté à sa voix d'airain? S'accompagnant avec maestria du piano, Madame Webster a réussi à faire démarrer la soirée. La foule a diligemment frappé des mains aux moments forts, et lui a fait écho lorsqu'elle a entonné *Sitting on the Dock of the Bay*, en hommage à son mentor des années 60, Otis Redding.

Mais après trente minutes de blues tendre et de boogie encore trop sage,

dix minutes d'intervalle avant l'entrée en scène de Wayne Toups ont suffi pour ramener la ferveur au point zéro. Ces interruptions, qui ont divisé les prestations des quatre artistes invités, ont nuï à l'enthousiasme du public en agissant comme autant de coitus interruptus. Ce n'était pas la pâte qui manquait de levain mais ces intermèdes répétés se sont répercutés comme autant de courants d'air sur l'assistance.

Vers 21h30, Wayne Toups & Zydeco a réussi à faire bouger l'assemblée qui, timidement, a commencé à swigner. Mais encore trop peu. La clameur des conversatoirs risquait à tout moment de reprendre le dessus. Malheureusement, après lui, le très attendu doyen Champion Jack Dupree, originaire de la Nouvelle-Orléans et britannique d'adoption, a livré un segment de spectacle un peu père, réussissant difficilement à capter un peu d'attention. Cet octogénaire, ex-boxeur, donnait probablement trop dans la finesse pour fournir l'électricité indispensable à un tel événement collectif.

La spectacle a véritablement levé lorsque Buckwheat Zydeco s'est amené avec ses rythmes syncopés et son accordéon endiablé. Typiquement cajun, il a fait exploser la foule qui n'attendait certainement que cela.

Des curiosités accessoires ont contribué à donner de l'atmosphère malgré tout à cette demi-réussite, ne serait-ce que par la présence des sandwichs à l'andouille, spécialité cajun, qui circulaient parmi les rangs.

Manifestement, par ailleurs, le festival n'a pas fini de séduire les journalistes étrangers. À preuve, de Paris, l'hebdomadaire Le Nouvel Observateur a dépêché l'un des siens pour la première fois à Montréal, Pascal Anquetil, qui n'hésite pas à classer le Festival de Montréal au premier rang du palmarès des manifestations jazz à travers le monde. « La programmation, l'organisation sont impeccables. Une telle autodiscipline, une telle volonté de fête conviviale est absolument impensable en France. Chez nous, les rassemblements sont inimaginables sans débordements. »

Les budgets scientifiques ne cessent de décroître

Manon Cornellier
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Malgré la promesse faite en 1984 par les conservateurs d'accroître les budgets scientifiques fédéraux, les dernières statistiques démontrent que le taux d'augmentation de ces dépenses sera encore inférieur à l'inflation en 1991-92.

Selon des données publiées hier par Statistique Canada, les dépenses du gouvernement fédéral pour les activités scientifiques n'augmenteront que de 2,9 % en 1991-92.

Ce pourcentage respecte ainsi le plafond de 3 % imposé par le ministre des Finances à tous les ministères fédéraux dans le dernier budget.

En 1984, lors de sa première campagne électorale, le premier ministre Brian Mulroney avait promis de doubler l'effort scientifique canadien.

Depuis, le budget scientifique fédéral, qui combine contrats et subventions, a augmenté mais moins rapidement que l'inflation. Dans le cas de certains organismes, les fonds ont carrément été réduits durant plusieurs années.

C'est le cas du Conseil national de recherches. En 1984, son budget était de 480 millions \$. Il a chuté les années subséquentes pour lentement remonter. Il atteindra cette année 487 millions \$, selon Statistique Canada.

Le gros du budget scientifique fédéral, soit 75 %, servira surtout à financer les activités dans les domaines des sciences naturelles et du génie. Le 25 % restant devrait aller aux sciences sociales et humaines.

Les activités scientifiques des ministères et des agences fédérales accapareront plus de la moitié des fonds disponibles. En fait, 59 % des fonds scientifiques fédéraux seront

ainsi dépensés et les principaux bénéficiaires seront le Conseil national de recherches, les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et Statistique Canada.

Il est à noter que 56 % des dépenses scientifiques en sciences naturelles sont réalisées par le gouvernement fédéral alors que ce pourcentage monte à 72 % lorsqu'il s'agit des sciences sociales. Ceci est dû en particulier aux activités de Statistique Canada.

Depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, le secteur privé a devancé les universités et est devenu le second récipiendaire des fonds fédéraux. Il reçoit 17 % de l'ensemble des fonds tandis que les universités ont droit à 16 % des sommes.

L'Agence spatiale est le premier bailleur de fonds du secteur privé lorsqu'il s'agit de recherche. L'Agence finance à elle seule 23 % des activités exécutées par le secteur industriel. Le ministère de l'Industrie,

des Sciences et de la Technologie vient au second rang avec 20 %, suivi par l'Agence canadienne de développement international et le ministère de la Défense.

Pour leur part, les universités doivent se tourner surtout vers les conseils subventionnaires. Le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines sont responsables de 77 % du financement qu'accorde le fédéral à la recherche universitaire.

Le seul autre organisme fédéral qui offre un soutien d'importance aux universités est l'Agence canadienne de développement international. Toutefois, l'Agence accorde plus de fonds au secteur privé et à des exécutants étrangers.

Dans l'ensemble, la part du budget fédéral allouée aux activités scientifiques restera à 3,6 % en 1991-92.

Gorbatchev veut un entretien privé avec Mulroney

MOSCOU (PC) — Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev souhaite rencontrer en privé le premier ministre Brian Mulroney immédiatement après le sommet du Groupe des sept, qui doit se tenir dans deux semaines, à Londres.

C'est ce qu'ont fait savoir hier les porte-parole officiels de M. Gorbatchev. D'autres représentants soviétiques ont précisé qu'à l'occasion de cet entretien, le président Gorbatchev solliciterait personnellement des appuis à son programme de réforme et une contribution financière de l'Occident au redressement de l'économie défailante de son pays.

Des rencontres semblables sont prévues avec les six autres leaders, a fait savoir le porte-parole officiel Vi-

taly Ignatenko.

« Nous espérons que tous les dirigeants qui prendront part au sommet du G-7 auront l'occasion de s'entretenir personnellement avec notre président », a-t-il dit en conférence de presse, pour ajouter qu'on préparait ces jours-ci l'horaire de ces rencontres et que l'échéancier en serait remanié au besoin.

Par la suite, les Soviétiques ont indiqué que le tête-à-tête Gorbatchev-Mulroney aurait vraisemblablement lieu le 18 juillet, soit le jour suivant immédiatement la fin du Sommet des Sept.

« Nous avons besoin de l'appui de tous les pays du Groupe des sept », déclarait hier un fonctionnaire soviétique en entrevue.

« Le Canada a accueilli favorablement notre demande de participer au sommet de Londres et nous voulons nous assurer que M. Mulroney est pleinement informé de ce que nous voulons faire », a-t-il ajouté.

Le Groupe des sept pays industrialisés compte, outre le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

C'est dans l'après-midi du mercredi 17 juillet que M. Gorbatchev doit soumettre aux leaders occidentaux réunis son plaidoyer en faveur d'une assistance politique et économique de l'Occident à l'URSS. Le sommet devrait normalement avoir pris fin l'avant-midi du même jour.

De sources soviétiques, on faisait savoir que M. Gorbatchev espère

avoir la chance de plaider sa cause auprès de chaque leader individuellement, après leur avoir parlé en tant que groupe.

Le président soviétique a répété à plusieurs reprises qu'il n'a pas chiffré l'aide financière qu'il aimerait recevoir de l'Ouest. Mais des experts occidentaux et soviétiques qui se sont récemment penchés sur la question ont estimé que l'URSS aurait besoin de 25 à 35 milliards \$ US par année, pendant cinq à sept ans, pour mener à bien sa transition à l'économie de marché. Au total, cela équivaut à une somme de 125 à 245 milliards \$ US.

Les leaders occidentaux ont maintes fois souligné qu'ils ne disposaient d'une telle somme.



L'ARGENT NE Pousse PAS DANS LES Arbres

DONNEZ
À LA FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT
1 800 361-2503

Campagne de financement 1991

Je donne un montant de _____ \$ dans le cadre de la présente campagne de financement.

ET/OU Je donne un montant de 25 \$.

Grâce à cette contribution, je deviens ami(e) de la Fondation québécoise en environnement et recevrai L'Environscope, un bulletin d'information publié quatre fois l'an.

Nom _____ Prénom _____ Reçu : oui non

Adresse _____

Fondation québécoise en environnement
864, rue Sainte-Catherine Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2L 2E3
No d'enregistrement: 075099-59-08

L'accusé soviétique est toujours à l'ambassade canadienne à Moscou

d'après la Presse Canadienne

MOSCOU — Un Juif ukrainien accusé du meurtre d'un militaire soviétique a franchi hier le cap des six mois de refuge « temporaire » à l'ambassade canadienne. Rien par ailleurs ne laissait présager la fin prochaine de cette impasse qui a quelque peu brouillé les relations canado-soviétiques.

« Nous continuons de discuter la question avec les autorités soviétiques », a déclaré au cours d'une interview l'ambassadeur Michael Bell.

« Par ci par là, il nous semble que nous réalisons des progrès. Ils ont été très compréhensifs. Ils ne nous pressent pas. »

L'histoire a débuté le 2 janvier lorsque Dmitri Berman, un travailleur d'usine de 26 ans, s'est présenté à l'ambassade du Canada.

Il a expliqué au personnel de l'ambassade que les autorités soviétiques le persécutaient à cause de ses croyances religieuses et il a demandé d'être protégé.

On a acquiescé à sa demande sur une base « temporaire, de jour en jour », et la mésentente est rapidement devenue une impasse diplomatique.

C'est ainsi que Berman demeure quelque part à l'intérieur de l'ambassade. Tous les jours, son père et son frère viennent lui porter de la nourriture. Ils sont les seuls qui peuvent le voir, à l'exception de son avocat.

Les autorités canadiennes n'ont pas permis à Berman de faire des déclarations publiques.

Il y a deux ans, cet homme été reconnu coupable du meurtre d'un soldat dans sa ville natale de Nikolayev, dans le sud de l'Ukraine.

La principale preuve contre lui était une « confession » qu'il avait signée. Son procureur et son frère affirment que Berman a signé ce document en prison après avoir été battu à maintes reprises, avoir été drogué et avoir été soumis à diverses formes d'agression.

Des défenseurs des droits de la personne ont appuyé sa cause en Union soviétique ainsi qu'en Occident et la condamnation a été renversée en appel il y a un an. En août, les procureurs de l'Ukraine ont décidé de laisser tomber la cause.

L'accusé soviétique est toujours à l'ambassade canadienne à Moscou

ment devenue une impasse diplomatique.

C'est ainsi que Berman demeure quelque part à l'intérieur de l'ambassade. Tous les jours, son père et son frère viennent lui porter de la nourriture. Ils sont les seuls qui peuvent le voir, à l'exception de son avocat.

Les autorités canadiennes n'ont pas permis à Berman de faire des déclarations publiques.

Il y a deux ans, cet homme été reconnu coupable du meurtre d'un soldat dans sa ville natale de Nikolayev, dans le sud de l'Ukraine.

La principale preuve contre lui était une « confession » qu'il avait signée. Son procureur et son frère affirment que Berman a signé ce document en prison après avoir été battu à maintes reprises, avoir été drogué et avoir été soumis à diverses formes d'agression.

Des défenseurs des droits de la personne ont appuyé sa cause en Union soviétique ainsi qu'en Occident et la condamnation a été renversée en appel il y a un an. En août, les procureurs de l'Ukraine ont décidé de laisser tomber la cause.

EN BREF...

Un mois de juin exceptionnel

(PC) — Il n'a plu que six jours durant tout le mois de juin, ce qui éclipse une marque de 27 ans, selon le bureau météorologique de l'Université McGill, à Montréal. On est aussi passé à une quarantaine d'heures d'effacer une autre marque qui datait de 1908, avec près de 292 heures d'ensoleillement. Mais malgré le temps particulièrement chaud, la moyenne de juin ne s'est élevée qu'à 19 degrés Celsius, soit un degré au-dessus de la normale. Il n'y a eu aucun record à ce chapitre. En tout, il est tombé en juin seulement 34,8 mm de pluie. C'est deux fois moins que durant la même période de l'an dernier. La moyenne est de 82mm de pluie.

La valorisation des déchets continuera

(PC) — La Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal a décidé d'aller de l'avant avec son projet intégré de valorisation des déchets. Le projet d'une valeur globale de 300 millions \$ devrait être mis en chantier au printemps 1992 pour être complété 30 mois plus tard, a en effet annoncé hier la Régie. La firme Foster Wheeler sera chargée de la construction d'un centre de traitement des déchets à Montréal-Est. Une société intermunicipale de gestion et d'élimination des déchets vient d'être créée pour assumer la propriété et la gestion de ce centre. Le projet prévoit un centre de transbordement facilitant le transport des déchets, un centre de tri favorisant le recyclage des déchets récupérés par la collecte sélective, un centre de compostage transformant feuilles, branches et gazon récupérés par collectes spéciales et un incinérateur dont sera récupérée l'énergie. Dans 10 ans, récupération et recyclage devraient permettre une réduction de plus de 50 % des déchets. Les études d'impact environnemental du projet seront sous peu soumises aux deux paliers de gouvernement.

Le prix du homard est contesté

CAP-AUX-MEULES (PC) — Les négociations entre l'Office des pêcheurs de homard et l'Association québécoise des industriels de la pêche, aux Îles-de-la-Madeleine, s'avèrent difficiles. Pour la deuxième fois en effet, les industriels font appel à l'arbitrage de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour trancher le litige qui les oppose aux pêcheurs. Il s'agit cette fois de fixer le prix payé au débarquement pour la période allant de la deuxième à la cinquième semaine de pêche. D'autre part, l'Office des pêcheurs a contesté la décision de l'arbitre de la Régie sur le prix du homard pour la première semaine de pêche. L'Office estime que M. Charest s'est trompé dans l'appréciation de la preuve qui lui a été soumise. L'arbitre Gaston Charest avait fixé à 2,07 \$ la livre le prix à verser aux pêcheurs. Ces négociations se déroulent dans le cadre du premier plan conjoint du secteur de la pêche.

240 000 déménagements

(PC) — Bell Canada a enregistré près de 240 000 déménagements ce week-end sur tout le territoire du Québec qu'elle dessert, dont 150 000 dans la grande région de Montréal. Considérant que chaque déménagement est une occasion de retrouverilles pour cinq personnes, en moyenne, Bell a estimé qu'un million de Québécois et de Québécoises se sont entraînés pour changer de quartier ou de ville. L'an dernier au Québec, il y avait eu près de 246 000 déménagements.

Le Halifax est délogé

QUÉBEC (PC) — Le cargo Halifax a été délogé hier, peu avant midi, des hauts-fonds du Saint-Laurent sur lesquels sa coque était coincée depuis la veille, à la hauteur de Grondines. Au cours de la matinée, le céréalier a été délesté d'une partie de sa cargaison, ce qui a permis la manoeuvre de délogement. Un problème d'ancre va toutefois forcer l'équipage à faire une halte à Saint-Nicolas afin qu'on y effectue des vérifications. Le navire doit ensuite s'amarrer au port de Québec, où sa coque sera inspectée.

Spicer devant le vérificateur général ?

OTTAWA (PC) — Le député libéral Don Boudria a annoncé son intention, hier, d'écrire au vérificateur général Denis Desautels pour lui demander de contrôler la façon dont ont été dépensés les 23 millions \$ du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada. Interrogé à ce sujet, M. Maurice Cutler, porte-parole de M. Desautels, a reconnu que l'examen des livres de la commission présidée par M. Keith Spicer relevait de la compétence du vérificateur général. Mais, a-t-il ajouté, le vérificateur général n'accepte les requêtes des députés que s'il le veut bien, n'y étant nullement obligé. Aucune décision, a-t-il souligné, n'a été prise dans ce cas-ci. M. Boudria s'est demandé, en particulier, si la Commission en avait eu pour son argent en faisant installer des lignes téléphoniques gratuites pour tous ceux qui voulaient donner leur opinion. « Quel usage en a-t-on fait et a-t-on fait les recherches appropriées avant de s'embarquer dans cette aventure ? Est-ce qu'ils ont eu recours aux services d'un spécialiste en communication avant de procéder ainsi ou s'ils n'ont consulté personne, quelqu'un ayant tout simplement remarqué que K-Tel vendait des disques de cette façon ? » Une vérification des dépenses, a fait remarquer M. Boudria, pourra suggérer des méthodes pour économiser l'argent des contribuables à l'occasion de futures commissions d'enquête.

RÉSULTATS
Loto-Québec

Tirage du 91-07-01

3	7	13	16	22
26	29	30	36	40
42	49	51	52	53
54	56	57	58	62

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Prochain tirage: 91-07-03

TVA, le réseau de tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ La déprime

recevoir des services dans sa langue. Le redressement de la base de financement des universités anglophones (McGill, Concordia et Bishop) est en cours; elles partageront cette année 9,6 millions \$ à cette fin avec les HEC. Un représentant du bureau du premier ministre participera aux travaux d'un comité du Bureau de commerce de Montréal sur l'exode des jeunes de langue anglaise. Et M. Bourassa a nommé il y a quelques semaines un membre éminent de la communauté anglophone, le politologue et philosophe de McGill Charles Taylor, au Conseil de la langue française. Le reste est à l'avant.

Un rapport préparé pour le comité interministériel sur le développement du Grand Montréal par la firme Secor pointait du doigt l'exode de 200 000 anglophones de Montréal depuis 15 ans comme l'une des causes du déclin économique de la métropole, qui subissait ainsi une saignée de son « élite économique ».

Des statistiques récentes font craindre qu'un phénomène similaire se reproduise, impliquant cette fois-ci les jeunes cerveaux anglophones formés au Québec. Des données compilées pour le Conseil de la langue française montrent qu'entre 1981 et 1988, soit en cinq ans à peine, 30 000 jeunes Anglo-Québécois âgés de 15 à 29 ans ont quitté le Québec à destination d'une autre province canadienne. Le président de la Corporation professionnelle des médecins, M. Augustin Roy, soutenait récemment que 60 % des jeunes médecins anglophones projettent d'aller pratiquer ailleurs la science apprise ici.

Un sondage CROP publié par La Presse le 27 avril montre que 29 % des Anglo-Québécois prévoient avoir quitté le Québec d'ici à cinq ans; seulement 46 % des Québécois dont la langue d'usage est l'anglais sont certains qu'ils vivront encore ici dans cinq ans. Une proportion qui baisse à 35 % dans l'hypothèse d'un Québec souverain. En 1987, quatre anglophones sur cinq prévoient de quitter le Québec.

A quoi est dû ce revirement? A plusieurs facteurs, opinaient le ministre responsable de la Loi 101, M. Claude Ryan, en Chambre le 30 avril dernier. « Il faut examiner tous les aspects, dit-il. On constate rapidement que le facteur économique est le facteur le plus important lorsqu'il y a un mouvement de population, sauf dans les cas de persécution... et ce n'est sûrement pas le cas au Québec ».

L'adoption en 1988 de la Loi 178 n'est pas étrangère au malaise ressenti au sein de la communauté entre autres par ces anglophones qui ont fait des efforts pour s'intégrer à la communauté francophone, affirmé le député Williams. Des gens

travaillent presque seulement en français, ils ont envoyé leurs enfants à l'école française, dit-il, la question qu'ils posent, c'est « qu'est-ce qu'ils veulent de plus? ». C'est compliqué d'être un Anglo-Québécois », laisse tomber le député.

« Ce n'est pas facile d'expliquer le principe de la Loi 178 aux anglophones, concédait d'ailleurs le premier ministre Robert Bourassa, en commission parlementaire, le 30 avril. L'interdiction partielle ou absolue pour des commerçants anglophones d'utiliser leur langue dans leur propre commerce n'est pas facile à expliquer, ni à l'intérieur ni à l'extérieur du Québec », dit-il.

M. Bourassa signalait le consensus manifesté ces derniers temps par tous les milieux y compris nationalistes de voir les anglophones demeurer et s'épanouir au Québec. La Loi 178 ne doit pas empêcher « nos amis anglophones » de le constater et de prendre conscience des gestes concrets posés par le gouvernement pour tenir compte de la situation particulière de cette communauté.

Dans ses conclusions, la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec réitère la nécessité de maintenir la garantie juridique d'une pleine protection des droits et des institutions de même que la pleine participation de la communauté d'expression anglaise du Québec. La Loi 150, adoptée fin juin, confirme cette intention dans son préambule: « ...le Québec a reconnu la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française, d'en faire la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires; et le Québec entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des droits et des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise ».

Une politique spécialisée en études anglo-québécoises, Mme Josée Legault, faisait remarquer par ailleurs dans une analyse publiée dans LE DEVOIR (26 juin 1991) que le déclin démographique des anglophones est un mythe. Elle signale que même si la clientèle scolaire de la communauté de langue anglaise a décliné depuis que la Loi 101 force les immigrants à inscrire leurs enfants à l'école française, le réseau anglais compte encore aujourd'hui plus de 360 écoles primaires et secondaires, trois universités et sept campus collégiaux. Elle affirme aussi que la communauté anglophone du Québec est la seule minorité au Canada qui fait des gains démographiques grâce aux transferts linguistiques.

Mais c'est une épreuve qui pourrait être différée. Tout au moins sera-elle marginalisée puisqu'elle se déroulera dans l'ombre d'un débat beaucoup plus large. Avant d'arriver à la résolution 228, les députés devront en effet disposer de 21 autres résolutions, bien assez pour monopoliser la demi-journée que les conservateurs entendent en principe consacrer à la question de l'unité canadienne.

Elles ont été classées par ordre d'importance », affirme Dorothy Dobbie, le député du Manitoba qui copréside le vétérateur québécois Roch Bolduc et le sénateur politique du congrès.

Et même si le congrès finit par aborder la résolution sur l'autodétermination, ce sera au terme d'une autre grosse bataille puisque, dans un premier temps, les conservateurs devront décider s'ils prennent le virage de la décentralisation que leur demande le Québec.

C'est loin d'être acquis. « Ce sera le débat le plus corsé », convient en effet Dorothy Dobbie qui pointe du doigt deux résolutions symptomatiques des sentiments contradictoires des députés du reste du Canada.

Une d'elles stipule que « la place du Québec dans la fédération soit établie dans le cadre d'un Canada décentralisé ».

La seconde fait du principe d'un Canada « fort et uni où toutes les provinces sont des partenaires égaux », la prémisse de base des discussions constitutionnelles à venir.

Les lignes de force sont claires. D'un côté l'Ontario et les provinces moins riches. De l'autre le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Cet hiver, pendant que les militants du Québec optaient pour un Canada décentralisé, ceux de l'Ontario se prononçaient en masse contre la notion d'octroyer de nouveaux pouvoirs aux provinces.

La Saskatchewan, le Manitoba et les Maritimes sont également partisans d'un gouvernement central fort. La Colombie-Britannique et l'Alberta, elles, s'engageraient volontiers dans l'aventure de la décentralisation.

Cette semaine, les organisateurs du congrès du mois d'août doivent décider s'ils tentent de rassembler les principaux éléments d'une position constitutionnelle pour le parti en une seule résolution — c'est la technique employée par le NPD à son propre congrès le mois dernier.

Mais pour en arriver à un texte cohérent, les hautes instances du parti auraient alors à trancher d'avance entre les députés à qui elles demanderaient ensuite d'entériner leur choix. Une idée qui pourrait mal tourner, prévient certains d'entre eux.

Dorothy Dobbie par exemple rappelle qu'au congrès de 1989, plusieurs conservateurs s'étaient plaints d'être manipulés parce qu'on leur présentait des résolutions émanant de la direction du parti plutôt que de sa base.

Dans tous les cas, le parti de Brian Mulroney menace d'être déchiré. Avec ou sans directive de l'organisation centrale du parti, le résultat pourrait également être ambigu. Surtout que ces temps-ci, l'aile

québécoise exerce moins de pressions qu'il y a encore quelques mois. L'automne dernier, les conservateurs du Québec étaient nombreux à réclamer une position constitutionnelle précise de leur parti. Mais depuis, ils sont devenus beaucoup moins catégoriques. Certains ont mis leur nationalisme en veilleuse, allant jusqu'à laisser entendre par exemple qu'ils pourraient s'accommoder de ce que la bataille sur l'autodétermination soit remise à plus tard.

◆ Syndiqués

Peu importe la forme qu'auront les consultations, globales ou scindées, le gouvernement doit passer rapidement à l'action et mettre fin à la valse-hésitation qui règne dans ce dossier, ont déclaré en substance hier les porte-parole du Regroupement.

Favorable à des audiences publiques, la Coalition se dit en faveur d'un forum, qu'il porte sur une partie du projet ou sur sa totalité. À l'opposé, la contestation des Cris et de plusieurs groupes découle justement de la décision de Québec d'étudier séparément les impacts environnementaux des routes d'accès à Grande-Baleine et du projet hydro-électrique lui-même.

« Il est déplorable qu'en raison des protestations de centaines de personnes tout au plus, on prenne une décision qui balaie des milliers d'entreprises et de travailleurs et qui empêche le public d'être informé des véritables enjeux de Grande-Baleine », a renchéri hier M. Le Hir.

M. Fernand Daoust, président de la FTQ, s'est fait le porte-parole de milliers de travailleurs qui, affirme-t-il, feront les frais du retard du début des travaux à Grande-Baleine. « Les travaux doivent commencer au cours de l'hiver prochain sinon c'est une année perdue », a-t-il protesté hier, évaluant entre 60 000 et 90 000 le nombre d'emplois que pourrait créer le projet Grande-Baleine au cours de la prochaine décennie.

Au même moment, le Forum québécois pour l'examen public de Grande-Baleine pressait hier le gouvernement Bourassa de revenir sur sa décision et de permettre illico un examen global et unique de son projet hydro-électrique pour éviter « un deuxième Oka ».

Selon M. David Cliche, président du Forum et ex-négociateur fédéral pour l'entente Canada-Québec sur l'évaluation environnementale de Grande-Baleine, seul un examen portant sur l'ensemble des éléments du projet de 13 milliards \$, tant les routes que le complexe hydro-électrique, pourra résoudre l'impasse actuelle.

« Même si la Commission Kativik approuvait la construction des routes sans audiences publiques, cela nous mènerait à une crise sociale majeure et personne n'a le goût de revivre un autre Oka », a soutenu hier M. Cliche.

Advenant que Québec donne le feu vert à la construction de routes avant d'avoir scruté les autres facettes du complexe Grande-Baleine, les Cris, farouchement opposés à la scission des études d'impacts, pourraient

bloquer les travaux, obtenir la solidarité des autres autochtones du Canada et d'autres pays, a soutenu M. Cliche.

◆ L'armée

Unis laissaient entendre qu'ils pourraient reconnaître l'indépendance de la Slovaquie et de la Croatie si ces républiques l'obtenaient par la négociation.

« Nous ne soutenons pas le recours à la force pour maintenir l'unité de la Yougoslavie », a déclaré le porte-parole du département d'État, Mme Margaret Tutwiler. Elle a lancé un appel à toutes les parties, « spécialement à l'armée fédérale », pour qu'elles cessent d'employer la force.

Le secrétaire d'État James Baker a lui-même estimé que le gouvernement central avait dépassé les limites dans le recours à la force. « Nous avons fixé des limites très claires au gouvernement central en ce qui concerne le recours à la force, a-t-il déclaré au début d'un entretien avec une délégation palestinienne. Nous estimons qu'ils ont dépassé ces limites et nous l'avons dit ».

En début de soirée, il obtenait apparemment satisfaction puisque la Slovaquie, par la voie de son président Milan Kucan, annonçait le retrait des forces territoriales et la fin des hostilités.

Le président de la fédération yougoslave, M. Mestic, se voulait en outre rassurant en rejetant les rumeurs de coup d'État militaire, renforcées par la déclaration très dure du général Adzic. Le coup d'État militaire en Yougoslavie « n'est pas une réalité tant que je suis là », a-t-il déclaré hier soir devant la presse.

La télévision a également montré des images de combats au poste frontière yougoslavo-autrichien de Gornja Radgona, tenus par des blindés yougoslaves qui ont tiré au canon de tank, détruisant en partie une église et plusieurs maisons situées à proximité de la frontière. À la frontière austro-yougoslave, dont soldats fédéraux et forces slovènes se disputent le contrôle, de graves incidents, dus à des tirs entre forces adverses, ont été signalés.

Au total, en Slovaquie, les affrontements entre l'armée yougoslave et les forces territoriales ont fait plus de 70 morts, selon des chiffres officiels slovènes depuis le début de l'intervention militaire jeudi dernier.

La journée a également été marquée par les premières manifestations de rue, dont l'une a été réprimée à Zagreb.

À Belgrade, quelque 3000 personnes se sont rassemblées hier soir devant le Parlement de Serbie pour manifester contre l'armée et le président serbe Slobodan Milosevic, alors qu'à l'intérieur du bâtiment une centaine de parents de soldats réclamaient le retour « immédiat » de leurs fils en service en Slovaquie et en Croatie.

« Encore une fois, l'image du Québec envers les autochtones risque d'être ternie », a-t-il insisté.

L'accueil réservé la semaine dernière par les Cris et certains Inuit aux membres de la Commission Kativik, refoulés à leur descente d'avion par des manifestants anti-Grand-Baleine, démontre à quel point les positions sont irréconciliables. Seul un examen global pourra mettre fin à ce cul-de-sac, maintient M. Cliche.

« On demande la tenue d'un débat transparent pour le bien de toutes les parties. En avril 90, Québec a décidé de scinder l'étude du projet, provoquant des tensions sociales. En 91, on est encore incapable de procéder à cause d'une décision politique », a déploré de son côté, M. André Beauchamp, conseiller en environnement pour l'Assemblée des évêques du Québec.

« Il n'y a qu'une solution de sagesse: admettre qu'on s'est trompé, sinon c'est périlleux, c'est compromettre la paix sociale et faire fi des positions des parties », a-t-il tranché.

Devant l'inaction de Québec, le Forum se propose d'ailleurs de jouer les conciliateurs et de réunir, en septembre, les tenants et les détracteurs du projet Grande-Baleine pour mener une réflexion de fond sur l'ensemble du projet.

« Le gouvernement a amené les deux camps à se retrancher. On est ni pour ni contre le projet, on veut seulement qu'un débat de société puisse se tenir », a indiqué par sa part M. Christian Simard, président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

Et ce débat global, selon le Forum, devrait permettre de faire la lumière tant sur les besoins réels en électricité des Québécois pour la décente à venir que sur les sources alternatives d'énergie. Selon M. Cliche, cette étude pourrait prendre de 18 à 24 mois.

M. Roméo Saganash, vice-président du Grand Conseil des Cris, s'est dit en faveur hier de l'option proposée par le président du Forum. « Nous sommes en faveur depuis le début d'une évaluation globale et nous sommes prêts à participer à une telle réflexion. La manifestation de la semaine dernière ne visait qu'à dénoncer la scission de l'étude. Pour qu'il y ait une route, si après le complexe hydro-électrique est jugé non valable », a-t-il souligné.

Quant au spectre d'un deuxième Oka agité par le Forum, le représentant des Cris a soutenu que sa communauté n'aurait que de moyens pacifiques pour faire valoir son opposition à Grande-Baleine. « Il n'est pas raisonnable de dire que nous allons protester. Mais une confrontation comme l'an dernier, c'est impensable, a-t-il

Qui Sait ... si vous n'en profitez pas vous même ?

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 janvier 1990 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GESTION MICHEL COTE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 20ème jour de février 1990, sous le numéro 4248626 et à la division d'enregistrement de Terrebonne, le 22ème jour de février 1990 sous le numéro 901132.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 mai 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FLEX-PRESSION LIMITEE/PRESSURE-FLEX LIMITEE trading under the name of GAZFLEX a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 23ème jour de mai 1991, sous le numéro 438930.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 juin 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à L'UNION DES PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE LONGUEUIL, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 13289 rue Pierrefonds, en la cité Pierrefonds, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. 1660000 Beaumark, 1 amphi-facteur Pioneer 130 1 equalizer et objets divers. 2. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 juin 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à L'UNION DES PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE LONGUEUIL, en qualité de percepteur, demandeur, AS TONY PAQUETTE, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1710 rue Valade # 3, en la cité de Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto marque Honda (4 ans, 1978) licence GEB 340. 1 système de son Disque Lare Pioneer PD 400. 1 equalizer plus cassette double etc. Conditions: ARGENT COMPTANT MIELE P. BERNIER, HUSSIER, PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT, HUSSIER, (514) 647-6400. Longueuil, le 26 juin 1991.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 novembre 1990 par Pierre Popovic et peut être consulté à sa résidence o-dessus désignée. Après deux mois du présent avis, Pierre Popovic, es qualité, paiera les créanciers à mesure qu'il se présenteront, selon la loi. Signé à Saint-Laurent, le 26e jour du mois de juin 1991. DIANE TASCHEREAU, notaire et procureur.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 novembre 1990 par Pierre Popovic et peut être consulté à sa résidence o-dessus désignée. Après deux mois du présent avis, Pierre Popovic, es qualité, paiera les créanciers à mesure qu'il se présenteront, selon la loi. Signé à Saint-Laurent, le 26e jour du mois de juin 1991. DIANE TASCHEREAU, notaire et procureur.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 novembre 1990 par Pierre Popovic et peut être consulté à sa résidence o-dessus désignée. Après deux mois du présent avis, Pierre Popovic, es qualité, paiera les créanciers à mesure qu'il se présenteront, selon la loi. Signé à Saint-Laurent, le 26e jour du mois de juin 1991. DIANE TASCHEREAU, notaire et procureur.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 novembre 1990 par Pierre Popovic et peut être consulté à sa résidence o-dessus désignée. Après deux mois du présent avis, Pierre Popovic, es qualité, paiera les créanciers à mesure qu'il se présenteront, selon la loi. Signé à Saint-Laurent, le 26e jour du mois de juin 1991. DIANE TASCHEREAU, notaire et procureur.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 novembre 1990 par Pierre Popovic et peut être consulté à sa résidence o-dessus désignée. Après deux mois du présent avis, Pierre Popovic, es qualité, paiera les créanciers à mesure qu'il se présenteront, selon la loi. Signé à Saint-Laurent, le 26e jour du mois de juin 1991. DIANE TASCHEREAU, notaire et procureur.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 novembre 1990 par Pierre Popovic et peut être consulté à sa résidence o-dessus désignée. Après deux mois du présent avis, Pierre Popovic, es qualité, paiera les créanciers à mesure qu'il se présenteront, selon la loi. Signé à Saint-Laurent, le 26e jour du mois de juin 1991. DIANE TASCHEREAU, notaire et procureur.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. 1 micro-ordinateur de marque Xerox # 302 plus accessoires, système informatique Hewlett Packard avec clavier, 30 bureaux de secrétaire, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN MARTINBAULT, HUSSIER, PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT, HUSSIER, (514) 647-6400. Longueuil, le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL, NO 197-20-2093, 31-206-6763. AN-DRE TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, AS ROSE ALBERT, défendeur, le 16 juillet 1991 à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 132 rue Charlesbourg, en la cité Mascouche, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. Auto Ford Tempo 1, couleur rouge, plaque JHY 2-ABP207, HBB501. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGEL, huissier, (514) 376-8750. Le 26 juin 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COB MUNICIPAL